



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022**

Politique d'action sociale du Crous de Nice Toulon

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

Vu la circulaire CNOUS 2021-12-31 du 23 décembre 2021 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires,

Vu l'avis favorable du contrôleur budgétaire régional,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide la nouvelle politique d'action sociale au bénéfice des personnels du Crous de Nice Toulon telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération.

Article deux :

Un bilan sera réalisé à l'issue d'une année de mise en œuvre.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 23
Membres présents : 19	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 23	